

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-1_31_07_2019-DE
Regu le 05/08/2019



Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

5/8/19
5/8/19

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA**, Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Madame Christiane **FROUTÉ** Monsieur André **BIANCHERI**, Madame Isabelle **PALAZZOLI**, Monsieur Bernard **REBUFFEL**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV** Monsieur Joseph **COSENTINO**, Monsieur Robert **BOJANOVICH**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**,

Absents avec procuration :

Madame Joëlle **BRAVETTI** donne procuration à Madame Pasquale **HATTEMBERG**
Monsieur Jean-Louis **BAUCHET** donne procuration à Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**
Madame Marie **ADAMO BRONSONE** donne procuration à **Monsieur le Maire**

Absents excusés :

Madame Monique **LAUGIER**,
Madame Anne **RAINAUD**
Monsieur Jean-Paul **GEAY**
Monsieur Cédric **CIRASA**
Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**
Madame Christine **PETRUCELLI**
Madame Marie-Paule **ZANOTTI**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

1/ OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CITADELLE – Nouveau plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose à ses collègues :

Par délibération en date du 19 septembre 2018, la commune avait autorisé Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental pour les travaux de restauration de la Citadelle Saint-Elme pour les tranches suivantes :

- Tranche A :
(Bastion de la Darse-échauguette du bastion du Mont Alban) 660 667.00 € HT
- Tranche B :
(Bastion du Mont Alban-terrasse haute) 700 352.26 € HT

AR PREFECTURE

006-210601597-20190781-1_31_07_2019-DE
Tranche C.
Recu le 05/08/2019

(Bastion du Mont-Alban-terrasse basse-

sol bastions de la Darse et du Mont Alban)

655 857.81 € HT

Soit un montant total estimé de 2 016 877,07€ HT

Les marchés publics ont été lancés pour la réalisation de ces travaux et les offres présentées font apparaître une variation des prix par rapport aux estimations initiales déterminées par le maître d'œuvre.

Les montants résultant de la mise en concurrence sont les suivants :

- Tranche A : 799 698.52 € HT
- Tranche B : 765 380.19 € HT
- Tranche C : 518 167.38 € HT

soit un coût supplémentaire de 66 369 € portant le montant du programme à 2 083 246 ,09€ HT

Par conséquent, je vous demande :

- D'adopter le nouveau plan de financement suivant :
 1. Subvention de la DRAC. 40% 833 298.44 €
 2. Subvention du Conseil Départemental.10%..... 208 324.61 €
 3. Subvention du Conseil Régional.15%
plafonnée à 150 000 euros par an et par plan, 312 486.91 €
 4. Autofinancement, 729 136.13 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités relatives à ce dossier et à solliciter les participations financières correspondantes auprès de la DRAC, du Département des Alpes-Maritimes et de la Région PACA.
- D'inscrire le supplément financier de la tranche A à la décision modificative du budget 2019 à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-2_31_07_2019-DE
Regu le 05/08/2019



Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

5/8/19
5/8/19

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA**, Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Madame Christiane **FROUTÉ** Monsieur André **BIANCHERI**, Madame Isabelle **PALAZZOLI**, Monsieur Bernard **REBUFFEL**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV** Monsieur Joseph **COSENTINO**, Monsieur Robert **BOJANOVICH**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**,

Absents avec procuration :

Madame Joëlle **BRAVETTI** donne procuration à Madame Pasquale **HATTEMBERG**
Monsieur Jean-Louis **BAUCHET** donne procuration à Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**
Madame Marie **ADAMO BRONSONE** donne procuration à **Monsieur le Maire**

Absents excusés :

Madame Monique **LAUGIER**,
Madame Anne **RAINAUD**
Monsieur Jean-Paul **GEAY**
Monsieur Cédric **CIRASA**
Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**
Madame Christine **PETRUCELLI**
Madame Marie-Paule **ZANOTTI**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

**2/ OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU LAVOIR COMMUNAL :
Demandes de subventions.**

Monsieur André BEZZINA expose à ses collègues :

Le Conseil municipal, par délibérations des 28 Mai 2014, 13 Décembre 2017 et 10 Avril 2019, a acté le projet de réhabilitation du Lavoir communal, initié, conçu, mené par l'Association La Bugadiéra.

Dans le cadre de cette opération l'Association avait sollicité et obtenu des subventions publiques provenant de la Région PACA (25.000 €), du Département des Alpes-Maritimes (25.000€), de la DRAC (20.000€), soit un montant d'aides de 70 000€.

Cette opération d'intérêt général communal, bénéficiait également d'une subvention communale de 70 000 € fixée par délibération du 21 octobre 2017, d'une aide de la Fondation

du Patrimoine de 10.000€ d'un autofinancement associatif de 10 100 € pour un montant de travaux estimé à 255 226 € TTC (estimation initiale 272 000 € TTC)

Par délibération du conseil municipal du 10 avril 2019 la subvention communale avait été portée à la somme de 165 126 € TTC

De ce fait le projet associatif, de par la participation conséquente de la ville passant de 25,73 % (70.000 €- délibération du 11 Octobre 2017), à 64,69 % (165.126 €- délibération du 10 Avril 2019) évoluait vers une sorte de « municipalisation » de l'opération.

C'est dans ce contexte que par délibération du 19 juin 2019, le conseil municipal a acté l'intégration budgétaire et comptable, dans le budget communal, des travaux de réhabilitation du Lavoir et adopté les termes de la convention entre la commune et l'Association La Bugadiéra traduisant aux plans juridique, budgétaire et comptable l'évolution de cette opération. Ladite convention a été signée par les parties le 25 juin 2019.

Conformément à l'article 3 de ladite convention, l'association a informé les financeurs de l'intégration en recettes et en dépenses de cette opération au budget communal, afin que les aides attribuées soient versées à la commune.

Il revient donc à la commune de solliciter l'attribution des subventions auprès de la Région PACA, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine sur la base du plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 255 226 € TTC

-Subventions :

Région PACA :	25 000 € TTC
Conseil Départemental 06 :	25 000 € TTC
DRAC :	20 000 € TTC
Fondation du Patrimoine :	10 000 € TTC

Financement prévisionnel à la charge de la Commune : 175 226 € TTC

Je vous demande :

- D'adopter le plan de financement de cette opération tel que décrit ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes formalités relatives à ce dossier et à solliciter les participations financières correspondantes auprès des financeurs précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-3_31_7_2019-DE
Regu le 05/08/2019



Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

S/S/19
S/S/19

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA**, Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Madame Christiane **FROUTÉ** Monsieur André **BIANCHERI**, Madame Isabelle **PALAZZOLI**, Monsieur Bernard **REBUFFEL**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV** Monsieur Joseph **COSENTINO**, Monsieur Robert **BOJANOVICH**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**,

Absents avec procuration :

Madame Joëlle **BRAVETTI** donne procuration à Madame Pasquale **HATTEMBERG**
Monsieur Jean-Louis **BAUCHET** donne procuration à Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**
Madame Marie **ADAMO BRONSONE** donne procuration à **Monsieur le Maire**

Absents excusés :

Madame Monique **LAUGIER**,
Madame Anne **RAINAUD**
Monsieur Jean-Paul **GEAY**
Monsieur Cédric **CIRASA**
Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**
Madame Christine **PETRUCELLI**
Madame Marie-Paule **ZANOTTI**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

3/ OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Maître Juliana CHICHMANIAN expose à ses collègues :

Suite au vote du budget primitif 2019 et à la décision modificative n° 1 de 2019, et compte tenu de réajustements à effectuer sur ce budget, je vous propose d'apporter les modifications budgétaires, conformément au projet de décision modificative n°2 qui était joint en de l'ordre du jour.

Ces modifications concernent la section d'investissement et portent sur les projets relatifs à la restauration de la Citadelle et à la réhabilitation du lavoir, suite à la délibération du 19 juin 2019 intégrant cette opération comptablement et budgétairement dans le budget communal

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-3_31_7_2019-DE

Reçu le 05/08/2019

Investissement :

Dépenses :

21318 – Construction, autres bâtiments publics	- 140 400,00 €
2312 – Agencement et aménagements de terrains en cours	- 10 100,00 €
2313 – Construction en cours (Actualisation du coût de travaux de restauration de la Citadelle)	+ 140 400,00 €
238 – Avances versées sur commandes d'immobilisation (réhabilitation du lavoir- ajustement des avances)	+ 10 100,00 €

Je vous demande d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-4_31_07_2019-DE
Reçu le 05/08/2019



Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

5/8/19
5/8/19

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA**, Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Madame Christiane **FROUTÉ** Monsieur André **BIANCHERI**, Madame Isabelle **PALAZZOLI**, Monsieur Bernard **REBUFFEL**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV**, Monsieur Joseph **COSENTINO**, Monsieur Robert **BOJANOVICH**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**,

Absents avec procuration :

Madame Joëlle **BRAVETTI** donne procuration à Madame Pasquale **HATTEMBERG**
Monsieur Jean-Louis **BAUCHET** donne procuration à Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**
Madame Marie **ADAMO BRONSONE** donne procuration à **Monsieur le Maire**

Absents excusés :

Madame Monique **LAUGIER**,
Madame Anne **RAINAUD**
Monsieur Jean-Paul **GEAY**
Monsieur Cédric **CIRASA**
Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**
Madame Christine **PETRUCELLI**
Madame Marie-Paule **ZANOTTI**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

4/ OBJET : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Maître Juliana CHICHMANIAN expose à ses collègues :

Suite au vote du budget primitif 2019, des réajustements sont à effectuer concernant des dépenses d'investissement consécutives aux travaux de rénovation du local des parkings au Palais de la Marine.

Les modifications budgétaires, figurant au projet de décision modificative n°1 qui était joint en annexe de l'ordre du jour, sont les suivantes :

AR PREFECTURE

006-210601597-2019073114 31.07.2019-DE
Investissement
Reçu le 05/08/2019

Dépenses :

2031 – Frais d'études	- 25 000,00 €
2184 – Mobilier (Plan de travail local des parkings)	+ 10 000,00 €
2315 – Installations, matériels et outillages (Augmentation du coût des travaux du local des parkings)	+ 15 000,00 €

Je vous demande d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

AR PREFECTURE

006-210601597-20190731-5_31_07_2019-DE
Reçu le 05/08/2019



Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

5/8/19
5/8/19

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 22

Étaient Présents : Monsieur André **BEZZINA**, Madame Catherine **BARRAJA**, Madame Pasquale **HATTEMBERG**, Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**, Madame Juliana **CHICHMANIAN**, Madame Christiane **FROUTÉ** Monsieur André **BIANCHERI**, Madame Isabelle **PALAZZOLI**, Monsieur Bernard **REBUFFEL**, Madame Gisèle **AMÉDÉO**, Madame Claudine **KHOKHLOV** Monsieur Joseph **COSENTINO**, Monsieur Robert **BOJANOVICH**, Monsieur Jean-François **GIAUME**, Monsieur Régis **BELLI**, Monsieur Florian **VIALLA**, Monsieur Richard **CONTE**, Madame Patricia **DEGUS**,

Absents avec procuration :

Madame Joëlle **BRAVETTI** donne procuration à Madame Pasquale **HATTEMBERG**
Monsieur Jean-Louis **BAUCHET** donne procuration à Monsieur Jean-Louis **ZAMBERNARDI**
Madame Marie **ADAMO BRONSONE** donne procuration à **Monsieur le Maire**

Absents excusés :

Madame Monique **LAUGIER**,
Madame Anne **RAINAUD**
Monsieur Jean-Paul **GEAY**
Monsieur Cédric **CIRASA**
Monsieur Jean-Pierre **MANGIAPAN**
Madame Christine **PETRUCELLI**
Madame Marie-Paule **ZANOTTI**

Monsieur Florian **VIALLA** est élu secrétaire de séance.

5/ OBJET : MONDIAL D'APNEE AIDA

Mme Claudie KHOKHLOV expose à ses collègues :

La commune de Villefranche-sur-Mer accueillera le mondial individuel d'apnée, du 2 au 15 septembre 2019. Cette compétition d'envergure organisée par AIDA France, le Nice Université Club et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes réunira l'élite mondiale composée de 140 athlètes représentant cinquante nations.

Les disciplines qui seront représentées sont les suivantes : poids constant sans palme, poids constant avec palme et immersion libre.

Cette compétition internationale qui bénéficiera du parrainage exceptionnel de l'apnéiste Guillaume NERY, a été pensée comme un véritable « éco évènement » et sera placée sous le signe du « Green Deal », vaste plan départemental de transition écologique lancé en juin 2018.

La rade de Villefranche-sur-Mer a de nouveau été choisie par les organisateurs car ce site exceptionnel, qui a par le passé accueilli 4 championnats du monde (1996, 2000, 2005, 2012), fait référence en la matière et est reconnu par bon nombre d'apnéistes.

La commune de Villefranche-sur-Mer est particulièrement engagée au côté des organisateurs de cette compétition. Outre la subvention de 20 K€ votée dans le cadre du budget 2019 au profit de l'association AIDA, la commune apportera un soutien logistique et la mise à disposition d'espaces pour l'accueil de cette compétition (plages-parkings).

Ainsi le parking du fond de plage des Marinières sera dédié à l'organisation de la manifestation. Cette mise à disposition, pour la durée du championnat représente une valorisation théorique de 35K€ correspondant aux recettes générées pour l'exploitation de ces stationnements pendant la période du 2 au 16 septembre 2018.

La commune de Villefranche-sur-Mer a souhaité soutenir la formidable synergie qui s'est mise en place et être l'un des partenaires de cet évènement sportif, qui par sa dimension internationale, permettra à la ville de bénéficier d'un éclairage médiatique exceptionnel et contribuera à générer d'importantes retombées économiques.

C'est pourquoi je vous propose la mise à disposition gratuite pour la durée du championnat des 179 places de parking du fond de plage dont la valorisation est estimée à 35K€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives